

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le jeudi 22 juin 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 15 juin 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Pascale DARDIER (Suppléante de M. Jean-Pierre LEFEBVRE), M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, Mme Julie ROUDIER (Suppléante de Mme Solange BERGERON), M. Bruno SENECLAUZE et M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : M. François BARRY, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ et M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Sylvette DAVID, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE et M. Pierre MAISONNAT.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à Mme Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Samantha CORVIONE, Victoria BRIELLE, Anthony BARRAULT, Frédéric JACOUTON, Bruno HILAIRE et Valentine HASLE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 29

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

L'ordonnateur présente aux membres du Conseil Syndical le Compte Financier Unique qui retrace l'ensemble des écritures telles qu'elles ont été prescrites par les membres du précédent Conseil Syndical et qu'elles ont été ordonnées et exécutées. Réuni sous la présidence de M. Jérôme BERNARD les membres du Conseil Syndical votent le Compte Financier Unique de l'exercice 2022.

Il est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 pour le budget du Syndicat Mixte Numérian comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 284 299,57
	Réalisé :	106 734,72
	Reste à réaliser :	16 344,98
Recettes	Prévu :	1 284 299,57
	Réalisé :	214 517,43
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 475 323,92
	Réalisé :	1 210 776,27
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 475 323,92
	Réalisé :	1 385 405,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	107 782,71
Fonctionnement :	174 629,08
Résultat global :	282 411,79

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le président s'étant retiré lors du vote,

Décide à l'unanimité des membres présents de donner quitus au Président pour la gestion 2022

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2022 et l'arrête définitivement.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 22 juin 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD